

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2015

Présents : Eugène CHASSAGNE, Jean-Jacques REYNAUD, Anne BOROT, Luis CRESPO
Maddy MASSON, Samya RIOTON, Angélique GARMIS, Evelyne DATARIO,
Laurence BONNETOT, Dominique MODISTA, Didier MONBELLI,
Jacques RIOCREUX,

Excusés : Frédéric GRENIER (procuration à Jacques RIOCREUX)
Thanh NGUYEN (procuration à Dominique MODISTA)

Absent : Sébastien LEFEVRE

Approbation du compte-rendu de la précédente réunion et signature du registre.

Secrétaire de séance : Anne BOROT

1/ Subvention FIC pour travaux de réfection de voirie communale

Dans le cadre du FIC (Fonds Intervention Communale) le Conseil Général peut attribuer une subvention (30% du coût des travaux) aux communes qui en font la demande.

Lors d'une précédente réunion, le conseil municipal avait échangé sur les travaux à effectuer dans la commune. Monsieur le Maire propose donc d'inscrire en opération n°1, l'aménagement du carrefour route de Surat/rue des Contamines et la rue du Maréchal.

Parallèlement, une demande de subvention "Amendes de police" sera déposée pour aider au financement de la pose de barrières à l'entrée de l'école.

Le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer ces demandes de subventions aux services concernés.

A noter, concernant la rénovation des bords de la chaussée rue des écoles : le Conseil Général prend la totalité du coût des travaux à sa charge.

Dans la liste des travaux futurs, l'aménagement de la rue des Marronniers est à l'étude au service ingénierie du Conseil Général. Là aussi, la commune pourra solliciter des subventions.

2/ Participation des communes de Surat et Varennes sur Morge aux frais de fonctionnement de l'école

L'école des Martres sur Morge accueille cette année scolaire, 122 enfants dont 8 de Surat et 33 de Varennes sur Morge.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, une participation aux frais de fonctionnement des classes scolaires est demandée à ces deux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander le même montant que l'année dernière, soit 800.00 € par enfant.

3/ Adhésion au réseau FREDON/FDGDON

La FREDON Auvergne constitue un réseau qui agit contre les dangers portant atteinte à la santé des végétaux et/ou à la santé humaine en protégeant l'environnement des risques de pollutions liés à la production et à la gestion du végétal.

La commune peut adhérer à leurs services (documentations mensuelles, conseils...) moyennant un coût annuel 180.00 € et 1.100.00 € par intervention optionnelle.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette proposition. En effet, la commune adhère déjà à l'Association Les Haies du Puy-de-Dôme et peut également prendre conseil auprès des membres de l'Association ESTER des Martres sur Morge.

4/ Bureau de vote pour les élections départementales

Monsieur le Maire demande aux conseillers de choisir leur créneau horaire afin de tenir le bureau de vote des prochaines élections départementales les 22 et 29 mars prochains :

Dimanche 22 mars 2015

8h / 10h Eugène CHASSAGNE – Didier MONBELLI
10h / 12h Angélique GARMIS – Samya RIOTON
12h / 14h Laurence BONNETOT – Anne BOROT
14h / 16h Jean-Jacques REYNAUD – Luis CRESPO – Maddy MASSON
16h / 18h Dominique MODISTA – Evelyne DATARIO – Frédéric GRENIER

Dimanche 29 mars 2015

8h / 10h Jean-Jacques REYNAUD – Samya RIOTON - Maddy MASSON
10h / 12h Laurence BONNETOT – Angélique GARMIS
12h / 14h Didier MONBELLI – Anne BOROT
14h / 16h Eugène CHASSAGNE - Evelyne DATARIO
16h / 18h Dominique MODISTA - Frédéric GRENIER

5/ Questions diverses

- Lors d'une précédente réunion, le conseil avait décidé de faire réparer le four de la cantine scolaire. Or, il s'avère que la pièce nécessaire à ce dépannage est introuvable. La société en charge de ces réparations propose à la commune de rembourser les travaux déjà effectués. L'achat d'un nouveau four, dont le coût s'élève à environ 3.000.00 € HT, est nécessaire pour le bon fonctionnement de la cantine. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cet achat et à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général.
- Il est rappelé aux habitants de la commune, qu'il est interdit de faire brûler des matières plastiques.
- Information : le prochain cross intercommunal se déroulera à CHAPPES le 07/04/2015.
- Des séjours d'été sont organisés par le Centre de Loisirs pour les enfants (séjours à la mer ou dans la région d'Ambert, camping...). Des veillées nocturnes sont également proposées chaque jeudi de juillet. Pour plus de renseignements sur les dates, lieux et coût : Accueil des Loisirs - Rue du stade - 6350 Saint Laure – 04/73/64/27/27.
- Le centre aéré fonctionne tous les mercredis à Saint Laure. A noter qu'actuellement aucun enfant des Martres sur Morge n'utilise la navette de ramassage.
- Des poubelles et des cendriers seront prochainement installés aux abords de l'école.
- Des armoires métalliques d'occasion ont été achetées afin de pouvoir effectuer le classement des archives entreposées dans le grenier de la mairie. Les conseillers souhaitant participer à ce rangement sont les bienvenus.
- Concernant les travaux rue du Maréchal, il s'agira d'une réfection de la chaussée qui actuellement est en très mauvais état.

- Lors de la dernière réunion de dernier conseil municipal, la commune avait décidé de faire une proposition pour l'achat de plusieurs parcelles. Celle-ci a été retenue. Concernant la vente de terrain communal, la famille intéressée par l'achat n'a pas, à ce jour, donné sa réponse.

Questions du public

- La réunion de la SBA prévue le 18 mars est réservée aux élus.
- Concernant l'acquisition des parcelles de terrain par la commune via l'EPF SMAF, la proposition financière proposée par la commune a été acceptée. Le coût s'élève pour la propriété LE JAFFOTEC à 120.000.00 € et 8.000.00 € pour la propriété FAURE.
- Un chemin communal est en très mauvais état (ornières et encombrés de branches et souches d'arbres). Le nécessaire va être fait pour la remise en état. Le conseil municipal est en réflexion concernant ces problèmes et trouve inadmissible cette façon de laisser les chemins dans un tel état de la part des responsables. Il faut noter que la réfection des chemins a un coût financier important pour la commune.
- Rappel du problème de bruit sur le "faux terrain de cross". La mairie a plusieurs fois fait le nécessaire en ce qui concerne les nuisances sonores. Pour ce qui est de la violation de terrains privés, ce sont les propriétaires concernés qui doivent faire respecter la législation.
- L'aménagement du carrefour route de Sardon/place des Charmes est à prévoir lors de la réfection future de la rue des Marronniers.

Fin de la réunion à 21h20

Le Maire,
E. CHASSAGNE